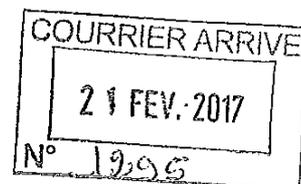


**Le personnel de MCG
Port de LONGONI**

A Longoni, le 14 février 2017

**A
Madame La Présidente de la
Société Mayotte Channel Gateway
B.P 553 – 97600 ILE DE MAYOTTE**

**Objet : Demande de négociation
P.J. : Liste d'émargement**



Madame La Présidente,

Trois ans après la Délégation de Service Public du Port de Longoni, la majorité du personnel se pose des questions sur leur situation professionnelle et sociale dans MCG. De ce fait, le personnel de MCG souhaite avoir une discussion avec vous et en présence de nos syndicaux (UD FO, CGT Ma et CFE-CGC) sur les points suivants :

- 1 - Application pure et simple de l'annexe 14 de la DSP ;**
- 2 - Application pure et simple de la CCNU ;**
- 3 - Effectif de MCG ;**
- 4 - Organigramme de MCG ;**
- 5 - Horaires de travail ;**
- 6 - Divers.**

Le personnel de MCG vous informe que faute de réponse de votre part, dans un délai de 8 jours à compter de la date de la réception, un mouvement de grève illimitée sera déclenché par le personnel de MCG dans le Port.

Restant à votre entière disposition, Recevez, Madame La Présidente, nos sincères salutations distinguées.

**Copie : - Monsieur Le Président du Conseiller Département
- Monsieur Le Préfet de Mayotte
- DIECCTE
- CGT Ma
- UD FO
- CFE-CGC
- Médias
- CGT Ports et Docks**